



CONSEIL COMMUNAL
DE TREYCOVAGNES

Treycovagnes, le 2 décembre 2025

EXTRAIT N°6/2025

Du procès-verbal du Conseil communal de Treycovagnes

Séance du 2 décembre 2025

Présidence : Patrick Savoy

Présents : 18 membres

Dans la séance du mardi 2 décembre 2025

LE CONSEIL COMMUNAL DE TREYCOVAGNES

- vu le **préavis n° 6/ 2025** de la municipalité
- entendu le rapport de la commission de gestion et finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

Article 1 d'adopter le budget pour l'année 2026, tel que présenté.

Ainsi délibéré en séance du 2 décembre 2025.

Oui : 17
Non : 0
Abstention : 0

Pour le Bureau du Conseil

Le Président

Patrick Savoy

La Secrétaire



Alexandra Schorderet



CONSEIL COMMUNAL
DE TREYCOVAGNES

Treycovagnes, le 2 décembre 2025

EXTRAIT N°7/2025

Du procès-verbal du Conseil communal de Treycovagnes

Séance du 2 décembre 2025

Présidence : Patrick Savoy

Présents : 18 membres

Dans la séance du mardi 2 décembre 2025

LE CONSEIL COMMUNAL DE TREYCOVAGNES

- vu le **préavis n° 7/ 2025** de la municipalité
- entendu le rapport de la commission de gestion et finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

Article 1 d'adopter le préavis 7/2025 relatif à l'aménagement de la place du lavoir et de la place de jeux du collège, tel que présenté,

Article 2 d'autoriser le financement nécessaire par un prélèvement de Fr. 30'000.— sur le compte BCV A56337176 « parcelle 339 »,

Article 3 d'autoriser la dissolution du fonds de réserve « parcelle 339 » par un prélèvement de Fr. 30'000.--.

Ainsi délibéré en séance du 2 décembre 2025.

Oui : 16

Non : 0

Abstention : 1

Pour le Bureau du Conseil

Le Président

Patrick Savoy

La Secrétaire

Alexandra Schorderet



CONSEIL COMMUNAL
DE TREYCOVAGNES

Treycovagnes, le 2 décembre 2025

EXTRAIT N° 8/2025

Du procès-verbal du Conseil communal de Treycovagnes

Séance du 2 décembre 2025

Présidence : Patrick Savoy

Présents : 18 membres

Dans la séance du mardi 2 décembre 2025

LE CONSEIL COMMUNAL DE TREYCOVAGNES

- vu le **préavis n° 8/ 2025** de la municipalité
- entendu le rapport de la commission de gestion et finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

- Article 1** Les statuts de l'Association régionale de prévention et de défense incendie et secours du Nord vaudois sont adoptés conformément à la décision du Conseil intercommunal du 8 octobre 2025.
- Article 2** La modification des statuts entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat, mais au plus tôt le 1^{er} janvier 2027.

Ainsi délibéré en séance du 2 décembre 2025.

Oui : 17
Non : 0
Abstention : 0

Pour le Bureau du Conseil

Le Président
Patrick Savoy

La Secrétaire
Alexandra Schorderet